

Modèle de lettre à l'usage des propriétaires devant débroussailler chez leurs voisins

Objet : débroussaillage d'un terrain boisé

Madame, Monsieur,

Je suis propriétaire d'une maison située à XXX (adresse : rue , n°) contiguë à un terrain boisé vous appartenant (parcelle(s) cadastrale(s) section n°).

L'arrêté préfectoral n° 07-2486 du 5 juillet 2007, pris en application du code forestier (article L. 321-1 et suivants), m'impose de débroussailler dans un rayon de 50 m autour de ma maison.

Le débroussaillage vise à diminuer le risque d'incendie auquel nous pouvons être confrontés l'un comme l'autre. Il consiste notamment à couper les broussailles et les arbustes présents au ras du sol, à élaguer les arbres ainsi qu'à broyer sur place la végétation coupée ou à l'évacuer. En outre, la surface concernée doit être maintenue en permanence à l'état débroussaillé.

Or, il se trouve qu'une distance de moins de 50 m sépare mon habitation de votre terrain. En conséquence, l'obligation de débroussaillage porte également sur la bordure de votre parcelle contiguë à mon terrain, dans la limite de 50 m depuis ma maison.

Aussi, vous saurais-je gré de bien vouloir me faire savoir si vous souhaitez exécuter vous-même la part de débroussaillage imposée dans votre terrain par la réglementation ou si vous me donnez l'autorisation d'y pénétrer afin que je réalise moi-même les travaux.

Dans cette seconde hypothèse, je ne manquerais pas de convenir avec vous d'une période d'intervention. Nous pourrions aussi délimiter ensemble, si vous le souhaitez, la zone à débroussailler.

La mairie de XXX pourra vous confirmer ces dispositions réglementaires nouvellement applicables.

Comptant sur votre bonne volonté, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de ma considération distinguée.

Signature

PJ : 1 extrait du plan cadastral situant ma maison par rapport à votre parcelle